

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Le 6 juillet 2009

Consultation publique :

À 19h05, s'est tenue une consultation publique à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, tel que prévu aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, portant sur le projet de règlement numéro 058-05-2009 amendant le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin de permettre l'usage de centre de tri de matériaux secs et d'y édicter des disposition règlementaires.

Environ 10 personnes étaient présentes.

Madame la Mairesse, Lise Bourgault, appuyée par Madame Danielle Cyr, urbaniste, a fait un bref exposé sur ce projet de règlement et a répondu, le cas échéant, aux questions des personnes présentes.

Les personnes présentes ont pu poser des questions relatives à ces nouvelles dispositions.

La consultation s'est terminée à 19h05.

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, tenue le 6 juillet 2009, 19h30, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, situé au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham; lieu autorisé par la résolution numéro 08-02-029.

Sont présents madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Siège numéro 1 :	Paule Blain Clotteau
Siège numéro 2 :	Martin Lamoureux
Siège numéro 3 :	André McNicoll
Siège numéro 4 :	Donald Duncan
Siège numéro 5 :	Jean-Noël Massie
Siège numéro 6 :	Robert Desforges

Formant quorum sous la présidence de Madame la Mairesse, Lise Bourgault.

Sont également présents :

Monsieur Jean Vachon, directeur général et trésorier ;
M^c Marie-Josée Larocque, notaire, greffière et directrice générale adjointe ; et
Madame Évelyne Bergeron, directrice des communications par intérim.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

MOMENT DE RÉFLEXION

Un moment de réflexion est demandé par madame la Mairesse Lise Bourgault.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 par madame la Mairesse, Lise Bourgault, référant à l'ordre du jour.

1. ***Moment de réflexion***
2. ***Ouverture de la séance***
3. ***Adoption de l'ordre du jour***
4. Période de questions : de 19h35 à 20h10.
Environ 36 personnes
étaient présentes dans la
salle des délibérations.
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er}
juin 2009
6. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du
19 juin 2009
7. Adoption du journal des comptes à payer par fournisseurs
au fonds d'administration pour le mois de juin 2009
8. Dépôt par le directeur général et trésorier des rapports
suivants :
 - Liste des comptes autorisés et payés en date du 30
juin 2009
 - Rapport budgétaire préliminaire en date du 30 juin
2009
 - Procès-verbaux d'une réunion du Comité plénier
(tenue le 9 juin 2009)
 - Rapport mensuel du Service de l'urbanisme,
incluant les demandes de lotissement

GESTION ET ADMINISTRATION

- G.1** Dossier « Remembrement des terres » - Approbation de l'entente à intervenir avec la Société de développement économique Brownsburg-Chatham – Autorisation et mandat de signatures, le cas échéant

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- G.2** Demande d'appui des principes directeurs dans le cadre du projet de développement durable Argenteuil

RESSOURCES HUMAINES

- G.3** Embauche de madame Carole Dumas en remplacement de l'employé numéro 302-000-0365

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- U.1** Adoption du règlement numéro 058-03-2009 amendant le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin de permettre l'usage de centre de tri de matériaux secs et d'y édicter des disposition règlementaires
- U.2** Adoption du second projet de règlement numéro 058-05-2009 amendant le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin de permettre l'usage de centre de tri de matériaux secs et d'y édicter des disposition règlementaires
- U.3** Avis de motion pour adopter le règlement numéro ___-2009 visant le périmètre du centre-ville au plan d'urbanisme
- U.4** Avis de motion pour adopter le règlement numéro ___-2009 permettant d'encadrer les enseignes pour l périmètre du centre-ville
- U.5** Avis de motion pour adopter le règlement numéro ___-2009 visant les matériaux de revêtements pour le périmètre du centre-ville
- U.6** Autorisation de systèmes d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion et exemption de la procédure de consultation publique pour le bâti d'antennes de Vidéotron Ltée à être implantée au 231, route du Canton ainsi qu'au 630, route du Canton
- U.7** Nomination de monsieur Éric Généreux, inspecteur en bâtiment du Service de l'urbanisme, à titre de personne désignée au niveau municipal relativement à la gestion des cours d'eau, le tout conformément aux dispositions de la *Loi sur les compétences municipales*
- U.8** Cession pour frais de parcs et de terrains de jeux – Subdivision du lot numéro 799-48 du cadastre officiel du canton de Chatham – Route du Nord

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- U.9** Cession pour frais de parcs et de terrains de jeux –
Subdivision des lots numéros 657-136, 657-137, 657-138
et 657-139 du cadastre officiel du canton de Chatham –
Rue Tracy
- U.10** Cession pour frais de parcs et de terrains de jeux -
Subdivision des lots numéros 814-292 et 814-293 du
cadastre officiel du canton de Chatham – Rue des Érables
- U.11** Cession pour frais de parcs et de terrains de jeux –
Subdivision du lot numéro 754-148 du cadastre officiel
du canton de Chatham – Rue St-Patrick

SPORTS ET LOISIRS

- S.1** Club V.T.T. Argenteuil – Organisation d'un rallye afin
d'amasser des fonds pour le Club des petits déjeuners –
Demande d'autorisation à utiliser certains chemins
municipaux
- S.2** Autorisation de paiement des travaux exécutés par
« *Plomberie Pierre Quevillon* » au camping municipal
- S.3** Embauche temporaire de monsieur Mario Simoneau pour
un remplacement pour cause de maladie
- S.4** Projet d'une nouvelle bibliothèque au centre-ville,
renouveau urbain

TRAVAUX PUBLICS (Équipements et infrastructures (hygiène du milieu))

- T.P.1** Adoption du règlement d'emprunt numéro ___-2009
décrétant des travaux de réfection des infrastructures de la
rue Saint-Joseph et décrétant une dépense n'excédant pas
3 700 000\$ et à ces fins, un emprunt n'excédant pas
3 325 000\$, l'affectation de sommes totalisant
173 523,62\$ des soldes disponibles aux règlements 089-
2005, 111-2006 et 127-2007 et appropriant en réduction
de l'emprunt des subventions estimées à 868 692\$
- T.P.2** Autorisation d'achat de nouveaux éléments pour le
mobilier de bureau des ateliers municipaux suite à la
nouvelle structure du Service des travaux publics –
Financement par le fonds de roulement
- T.P.3** Visite de représentant attirés à la Santé au travail (CSST)
- Autorisation de budget additionnel au Service des
travaux publics relativement à la santé et la sécurité des
employés
- T.P.4** Réduction de vitesse sur tout le territoire de la Ville – De
90 km/h à 70 km/h – Autorisation et mandat au Service
des travaux publics pour y installer les panneaux de
signalisation – Avis à la Sûreté du Québec

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

T.P.5 Mandat au « Groupe Lefebvre » pour effectuer des travaux de scellement de fissures sur la montée La Branche – Autorisation

T.P.6 Autorisation de budget pour le poste budgétaire de « Petits outils »

INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

I.1 Demande de l'Association des propriétaires du Lac Crooks Inc. - Autorisation de présenter une demande à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec (RACJQ) afin d'obtenir un permis d'alcool pour la tenue d'un événement

9. *Correspondance*

10. *Dossiers des membres du Conseil municipal*

11. *Varia (administration)*

12. *Levée de la séance*

09-07-219

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter des items à l'ordre du jour ;

CONSIDÉRANT QUE le point « G.1 » doit être reporté à une séance ultérieure ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par monsieur le conseiller Donald Duncan et il est résolu :

QUE les sujets suivants soient ajoutés à l'ordre du jour, à savoir :

8. Dépôt d'une demande d'approbation référendaire concernant le règlement numéro 058-03-2009

11.1 Travaux de pavage sur la montée Hall - Autorisation

11.2 Achat d'équipements pour activités diverses

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

11.3 Protocole d'entente concernant le Belvédère au camping municipal – Acceptation et mandat de signatures

11.4 Refus d'acquisition de terrains appartenant à Hydro-Québec

QUE le point « G.1 » doit être reporté à une séance ultérieure.

QUE l'ordre du jour soit et est adopté avec les modifications apportées.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

Retour, le cas échéant, par la Mairesse, madame Lise Bourgault, sur la période de questions de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2009 ainsi que sur celle de la séance extraordinaire du 19 juin 2009, et ce, afin de répondre aux diverses questions qui demandaient des recherches ou des vérifications à cet effet.

Ensuite, des contribuables posent des questions sur différents dossiers et madame la Mairesse, Lise Bourgault, leur répond.

Monsieur Benoit Girouard dépose une lettre signée par les résidents de la montée Hall demandant une réduction de vitesse sur ladite montée.

09-07-220

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} JUIN 2009

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2009 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desforges, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} juin 2009 soit et est adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

09-07-221

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 JUIN 2009

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 juin 2009 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Martin Lamoureux, appuyé par monsieur le conseiller Donald Duncan et il est résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 19 juin 2009 soit et est adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

09-07-222

ADOPTION DU JOURNAL DES COMPTES À PAYER PAR FOURNISSEURS AU FONDS D'ADMINISTRATION POUR LE MOIS DE JUIN 2009

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des documents transmis par le directeur général et trésorier, monsieur Jean Vachon ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le conseiller André McNicoll pose des questions sur certains comptes à payer et les fonctionnaires municipaux lui répondent ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Donald Duncan, appuyé par monsieur le conseiller Martin Lamoureux et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve la liste des comptes à payer par fournisseurs au fonds d'administration pour le mois de juin 2009 au montant de 55 535,18\$.

QUE ces documents fassent partie intégrante du procès-verbal comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

CERTIFICAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET TRÉSORIER

Je certifie que la Ville de Brownsburg-Chatham dispose des crédits suffisants à l'égard de ces dépenses.

Jean Vachon, MA, MBA
Directeur général et trésorier

DÉPÔT PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET TRÉSORIER DES DOCUMENTS SUIVANTS :

- Liste des comptes autorisés et payés en date du 1^{er} juin 2009 au montant de 1 027 152,80\$;
- Rapport budgétaire préliminaire en date du 30 juin 2009 ;
- Procès-verbal de la réunion du Comité plénier (tenue le 9 juin 2009)

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- Rapport mensuel du Service de l'urbanisme, incluant les demandes de lotissement ; et
- Demande d'approbation référendaire du règlement numéro 058-03-2009 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin de permettre l'usage de centre de tri de matériaux secs et d'y édicter des disposition règlementaires

GESTION ET ADMINISTRATION

Dossier « Remembrement des terres » - Approbation de l'entente à intervenir avec la Société de développement économique Brownsburg-Chatham – Autorisation et mandat de signatures, le cas échéant

Dossier reporté à une séance ultérieure du Conseil municipal.

09-07-223

DEMANDE D'APPUI DES PRINCIPES DIRECTEURS DANS LE CADRE DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ARGENTEUIL

CONSIDÉRANT QU'un projet de développement immobilier de grande envergure est en processus d'élaboration sur de grands territoires terriens de la Ville de Brownsburg-Chatham et de la Ville de Lachute ;

CONSIDÉRANT QUE le site visé pour le développement immobilier, dont une grande portion située dans la Ville de Brownsburg-Chatham, est en milieu de villégiature comportant des milieux humides, des sols sensibles, des habitats fauniques, des forêts d'intérêts ainsi que des espèces menacées ou vulnérables ;

CONSIDÉRANT QUE la définition de six (6) principes directeurs guidera une planification territoriale misant sur une vision du développement à long terme ;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations qui seront élaborées relativement au développement durable de ce site découleront des principes directeurs ;

CONSIDÉRANT QUE les ressources naturelles présentes seront prises en compte et contribueront à la mise en valeur de ce territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de développement immobilier doit se faire dans une réelle optique de développement durable ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE toute la démarche de planification, dans la réglementation et ses moyens de mise en œuvre, visera à rencontrer, de manière optimale, l'atteinte d'objectifs en matière de développement durable ;

CONSIDÉRANT QU'un tel projet aura des retombées économiques sur les municipalités locales avoisinantes ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham appuie favorablement les principes directeurs édictés par le Consortium formé de la firme « *Horizon Multiressources* », la « *Société d'ingénierie Mirtec* » et « *Madore, Tousignant, Bélanger, Arpenteurs géomètres* » ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par la directrice du Service de l'urbanisme, madame Danielle Cyr, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie, appuyé par monsieur le conseiller Robert Desforges et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham appuie les six (6) principes directeurs qui ont été édictés et confirme son appréciation à la continuité du projet de développement immobilier qui sera implanté sur les territoires de la Ville de Brownsburg-Chatham et de Lachute.

Adoptée à l'unanimité

Ressources humaines

09-07-224

EMBAUCHE DE MADAME CAROLE DUMAS EN REMPACEMENT DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 302-000- 0365

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'entériner l'embauche de madame Carole Dumas, à titre de commis I aux finances, pour un remplacement de congé de maladie, et ce, afin de continuer à assurer le bon fonctionnement de l'administration municipale ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des recommandations du directeur général et trésorier, monsieur Jean Vachon, à cet effet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie, appuyé par monsieur le conseiller Donald Duncan et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'embauche de madame Carole Dumas, à titre de commis 1 à un taux horaire de 15,71\$, et ce, jusqu'au retour de l'employé # 302-000-0365.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise également la Mairesse, madame Lise Bourgault, ainsi que la greffière et directrice générale adjointe, M^e Marie-Josée Larocque, notaire, à signer, le cas échéant, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution, notamment une lettre d'entente avec le Syndicat de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

09-07-225

RETRAIT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 058-03-2009 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-2003 VISANT À CRÉER LA ZONE AG170-1 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE AG-170 ET D'Y PERMETTRE LES USAGES DE CENTRE DE TRI DE MATÉRIAUX SECS, DE CARRIÈRE ET SABLIERE ET LES ACTIVITÉS AFFÉRENTES.

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé par monsieur le conseiller André McNicoll à la séance du Conseil municipal tenue le 2 février 2009;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue le 1^{er} juin 2009, à 19h00, au Centre communautaire Louis-Renaud, situé au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de règlement, le tout conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

ATTENDU QU'une demande d'approbation référendaire du règlement numéro 058-03-2009 à été dûment déposée suite à un avis publié dans le journal, conformément à l'article 133 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE la demande d'approbation référendaire déposée visait le règlement numéro 058-03-2009 amendant le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin de créer la zone Ag-170-1 à même une partie de la zone Ag-170 et d'y permettre les usages de centre de tri de matériaux secs, de carrière et sablière et les activités afférentes et d'y édicter des dispositions réglementaires;

ATTENDU l'article 559 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la Mairesse Lise Bourgault, appuyée par monsieur le conseiller Robert Desforges et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la ville de Brownsburg-Chatham met fin au processus d'adoption du règlement numéro 058-03-2009 visant à créer la zone Ag170-1 à même une partie de la zone Ag-170 et d'y permettre les usages de centre de tri de matériaux secs, de carrière et sablière et les activités afférentes.

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

Madame la conseillère Paule Blain Clotteau demande le vote.

Pour : Madame Lise Bourgault
 Monsieur Robert Desforges
 Monsieur Jean-Noël Massie
 Monsieur Donald Duncan
 Monsieur Martin Lamoureux
 Monsieur André McNicoll

Contre : Madame Paule Blain Clotteau

Adoptée à la majorité

09-07-226

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 058-05-2009 AMENDANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 058-2003 CONCERNANT LE ZONAGE SUR LE
TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-
CHATHAM ET SES PLANS, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ,
AFIN DE PERMETTRE L'USAGE DE CENTRE DE TRI
DE MATÉRIAUX SECS ET D'Y ÉDICTER DES
DISPOSITION RÈGLEMENTAIRES**

ATTENDU QU'un avis de motion est déposé par le Conseil municipal, par monsieur le conseiller Robert Desforges, à la séance ordinaire du 1^{er} juin 2009 ;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue le 6 juillet 2009 à 19h00, au centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de règlement, le tout conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

ATTENDU QU'une requête d'amendement au règlement de zonage en vigueur a été déposée afin de permettre les usages de centre de tri de matériaux secs de construction ;

ATTENDU QUE la requête vise les parties des lots numéros 477 et 478 du cadastre officiel du canton de Chatham, situé sur la route du Canton ;

ATTENDU QUE la nature rocheuse et les caractéristiques physiques du sol ;

ATTENDU QUE les lots visés par la requête sont en zone agricole permanente à potentiel nul pour l'agriculture en raison de la présence de roc ;

ATTENDU QUE le projet d'amendement et les usages projetés auront peu d'impact sur le voisinage ;

ATTENDU QUE le projet n'aura aucun impact négatif sur l'environnement compte tenu de sa localisation et des caractéristiques naturelles du sol et du sous-sol ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QU'il n'y a aucun immeuble protégé en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement ;

ATTENDU QUE toutes activités seront exécutées dans des bâtiments permanents et fermés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desforges, appuyé par monsieur le conseiller Martin Lamoureux et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 :

Le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié au plan de zonage visé à l'article 15, en créant la zone « Ag-171-1 » à même une partie de la zone « Ag-171 », le tout tel qu'illustré sur le plan numéro BRO-2029-42129, à son feuillet 1/2, lequel est joint au présent règlement comme annexe «1» pour en faire partie intégrante comme s'il était décrit au long.

ARTICLE 2 :

Le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié à sa section 2, article 25, en ajoutant sous le point 3) Utilité publique lourde (u3) la lettre «i» à la suite de la lettre h) et qui se lira comme suit :

3) Utilité publique lourde (u3) :

- i) lieu de dépôt, de transbordement, centre de tri, de récupération et de recyclage des matériaux secs

ARTICLE 3 :

Le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications des usages et des normes visée à son article 18, en ajoutant l'usage «U3 – Utilité publique lourde» et sous l'onglet «usage spécifiquement permis ou exclu», la lettre (d) et se lisant comme suit :

(d) : «lieu de dépôt, de transbordement, centre de tri, de récupération et de recyclage des matériaux secs»

Le tout tel que montré à l'annexe «1», jointe à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrite au long.

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

ARTICLE 4 :

Le présent règlement entre vigueur conformément à la Loi.

Lise Bourgault,
Mairesse

M^e Marie-Josée Larocque, notaire
Greffière et directrice générale
adjointe

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion :	1 ^{er} juin 2009
Adoption du projet :	1 ^{er} juin 2009
Adoption du 2 ^e projet :	6 juillet 2009
Approbation de la MRC :	
Entrée en vigueur :	

Ajournement, par la Mairesse, madame Lise Bourgault, de la séance à 20h25 causé par un débordement dans la salle de délibérations.

Reprise de la séance à 20h30.

MOTION **AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROBERT DESFORGES QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO ____-2009 VISANT LE PÉRIMÈTRE DU CENTRE-VILLE AU PLAN D'URBANISME**

MOTION **AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE PAULE BLAIN CLOTTEAU QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO ____-2009 PERMETTANT D'ENCADRER LES ENSEIGNES POUR LE PÉRIMÈTRE DU CENTRE-VILLE**

MOTION **AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-NOËL MASSIE QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO ____-2009 VISANT LES MATÉRIAUX DE REVÊTEMENTS POUR LE PÉRIMÈTRE DU CENTRE-VILLE**

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

09-07-227

AUTORISATION DE SYSTÈMES D'ANTENNES DE RADIOCOMMUNICATION ET DE RADIODIFFUSION ET EXEMPTION DE LA PROCÉDURE DE CONSULTATION PUBLIQUE POUR LE BÂTI D'ANTENNES DE VIDÉOTRON LTÉE À ÊTRE IMPLANTÉE AU 231, ROUTE DU CANTON AINSI QU'AU 630, ROUTE DU CANTON

CONSIDÉRANT QUE « *Vidéotron Ltée* » projette l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham a pris connaissance du projet d'implantation d'un système d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion, le tout, tel que décrit aux plans figurant à l'annexe « A » de la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

CONSIDÉRANT QUE la procédure « CPC-2-0-03 » d'Industrie Canada s'applique à l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion, laquelle la procédure découle de l'application de la *Loi sur la communication* ;

CONSIDÉRANT QUE la procédure « CPC-2-0-03 » d'Industrie Canada permet à la Ville de Brownsburg-Chatham d'exempter un promoteur de soumettre à la procédure de consultation un projet d'installation d'un système d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion qui y serait autrement soumis ;

CONSIDÉRANT QU'après analyse du dossier, la Ville de Brownsburg-Chatham estime qu'il n'est pas nécessaire de procéder à une consultation publique relative au projet d'implantation de systèmes d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion présenté par « *Vidéotron Ltée* » ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par la directrice du Service de l'urbanisme, madame Danielle Cyr, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie, appuyé par monsieur le conseiller Martin Lamoureux et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte d'exempter le projet soumis par « *Vidéotron Ltée* », et décrit aux plans figurant à l'annexe « A » de la présente résolution pour en faire partie intégrante, de la procédure de consultation, tel que prévu en vertu de la procédure « CPC-2-0-03 » d'Industrie Canada.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

« Annexe A »

Objectif de couverture

Le site GA601 sera situé dans la zone rurale entre près de la route 148, à l'ouest de la ville de Brownsburg-Chatham. Il devra :

- Couvrir la route 148 entre Chatham et Hawksbury.
- Assurer le lien avec les sites voisins afin d'offrir une couverture continue.

La carte suivante montre l'étendue géographique de la région à couvrir et identifie les structures existantes.

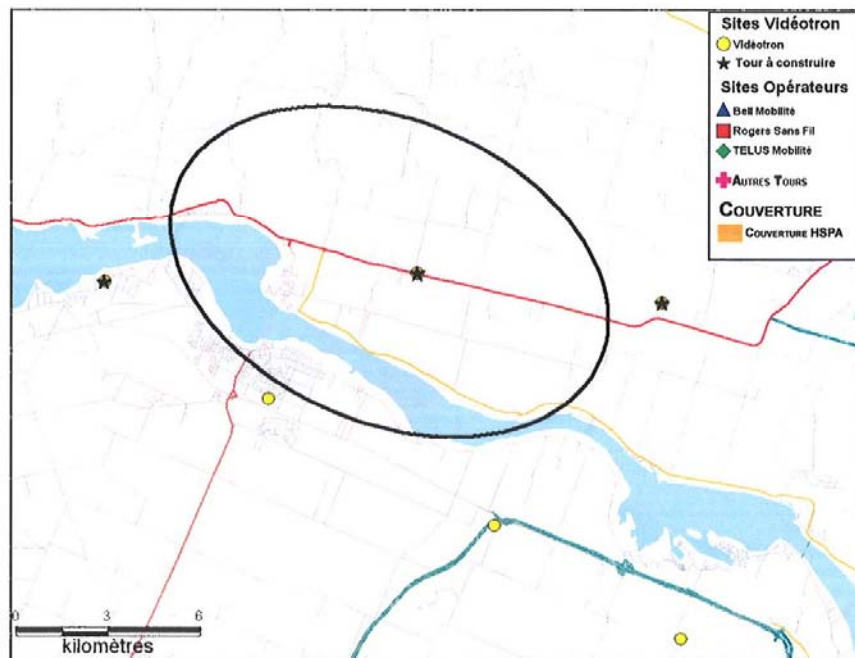


Figure 1 Définition du contour de la zone à couvrir

Adoptée à l'unanimité

09-07-228

NOMINATION DE MONSIEUR ÉRIC GÉNÉREUX, INSPECTEUR EN BÂTIMENT DU SERVICE DE L'URBANISME, À TITRE DE PERSONNE DÉSIGNÉE AU NIVEAU MUNICIPAL RELATIVEMENT À LA GESTION DES COURS D'EAU, LE TOUT CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QU'aux termes des nouvelles dispositions de la *Loi sur les compétences municipales*, la responsabilité de la gestion des cours d'eau a été confiée aux MRC ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner une personne au niveau municipal local relativement à la gestion des cours d'eau ;

CONSIDÉRANT les tâches et les responsabilités qui sont et seront confiés à monsieur Éric Généreux, inspecteur en bâtiment relativement aux cours d'eau ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, André McNicoll, appuyé par monsieur le conseiller Donald Duncan et il est résolu :

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham désigne monsieur Éric Généreux, inspecteur en bâtiment du Service de l'urbanisme relativement à la gestion des cours d'eau et ce, conformément aux nouvelles dispositions de la *Loi sur les compétences municipales*.

Adoptée à l'unanimité

09-07-229

CESSION POUR FRAIS DE PARCS ET DE TERRAINS DE JEUX – SUBDIVISION DU LOT NUMÉRO 799-48 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE CHATHAM – ROUTE DU NORD

CONSIDÉRANT QUE monsieur Richard Crête a déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la subdivision du lot numéro 799-48 du cadastre officiel du canton de Chatham ;

CONSIDÉRANT QUE cette opération cadastrale est montrée sur un plan préparé par monsieur Pierre Bélanger, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 10 014, minute 13 405, en date du 27 mai 2009 ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'opération cadastrale vise la création d'un (1) lot destiné à la construction d'une résidence unifamiliale située sur la route du Nord ;

CONSIDÉRANT QUE, selon les termes de l'article 55 du règlement numéro 059-2003 concernant le lotissement sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux exigée en vertu de ce règlement ;

CONSIDÉRANT QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10% ;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Danielle Cyr, urbaniste, directrice du Service de l'urbanisme, en date du 1^{er} juillet 2009 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desforges, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la contribution, en argent, relativement à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux, laquelle est basée sur l'évaluation foncière, soit 10%, représentant un montant de 83,78\$.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

09-07-230

CESSION POUR FRAIS DE PARCS ET DE TERRAINS DE JEUX – SUBDIVISION DES LOTS NUMÉROS 657-136, 657-137, 657-138 ET 657-139 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE CHATHAM – RUE TRACY

CONSIDÉRANT QUE monsieur Michael Garey a déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la subdivision des lots numéros 657-136, 657-137, 657-138 et 657-139 du cadastre officiel du canton de Chatham ;

CONSIDÉRANT QUE cette opération cadastrale est montrée sur un plan préparé par monsieur René Tousignant , arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 8985, minute 10243, en date du 5 juin 2009 ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'opération cadastrale vise la création des (4) lots destinés à la construction d'une résidence unifamiliale située sur la rue Tracy ;

CONSIDÉRANT QUE, selon les termes de l'article 55 du règlement numéro 059-2003 concernant le lotissement sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux exigée en vertu de ce règlement ;

CONSIDÉRANT QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10% ;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme en date du 1^{er} juillet 2009 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyée par monsieur le conseiller Martin Lamoureux et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la contribution, en argent, relativement à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux, laquelle est basée sur l'évaluation foncière, soit 10%, représentant un montant de 2 018,60\$.

Adoptée à l'unanimité

09-07-231

CESSION POUR FRAIS DE PARCS ET DE TERRAINS DE JEUX - SUBDIVISION DES LOTS NUMÉROS 814-292 ET 814-293 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE CHATHAM – RUE DES ÉRABLES

CONSIDÉRANT QUE monsieur Alain St-Louis et Claude Surprenant ont déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la subdivision des lots numéros 814-292 et 814-293 du cadastre officiel du canton de Chatham ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE cette opération cadastrale est montrée sur un plan préparé par monsieur Pierre-Simon Madore , arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 5191, minute 1459, en date du 8 juin 2009 ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'opération cadastrale vise la subdivision de (2) lots à partir d'un lot de manière à ce que chaque propriété ait son propre lot distinct, ces lots étant situés sur la rue des Érables ;

CONSIDÉRANT QUE, selon les termes de l'article 55 du Règlement numéro 059-2003 concernant le lotissement sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, Le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux exigée en vertu de ce règlement ;

CONSIDÉRANT QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10% ;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Danielle Cyr, urbaniste et, directrice du Service de l'urbanisme en date du 1^{er} juillet 2009 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Lamoureux, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la contribution, en argent, relativement à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux, laquelle est basée sur l'évaluation foncière, soit 10%, représentant un montant de 1 780,00\$.

Adoptée à l'unanimité

09-07-232

CESSION POUR FRAIS DE PARCS ET DE TERRAINS DE JEUX – SUBDIVISION DU LOT NUMÉRO 754-148 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE CHATHAM – RUE ST-PATRICK

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jocelyn Dubé et madame Line Tessier ont déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la subdivision du lot numéro 754-148 du cadastre officiel du canton de Chatham ;

CONSIDÉRANT QUE cette opération cadastrale est montrée sur un plan préparé par monsieur Pierre-Simon Madore, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 8 224, minute 1 458, en date du 5 juin 2009 ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'opération cadastrale vise la subdivision du lot numéro 754-148 du cadastre officiel du canton de Chatham; étant le regroupement du lot numéro 754-91 et d'une partie de lot numéro 754 (en arrière lot). Le lot numéro 754-91 est l'assiette d'une construction ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE, selon les termes de l'article 55 du règlement numéro 059-2003 concernant le lotissement sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux exigée en vertu de ce règlement ;

CONSIDÉRANT QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10% ;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme en date du 1^{er} juillet 2009 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desforges, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la contribution, en argent, relativement à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux, laquelle est basée sur l'évaluation foncière, soit 10%, représentant un montant de 1 080,12\$.

Adoptée à l'unanimité

SPORTS ET LOISIRS

09-07-233

CLUB V.T.T. ARGENTEUIL – ORGANISATION D'UN RALLYE AFIN D'AMASSER DES FONDS POUR LE CLUB DES PETITS DÉJEUNERS – DEMANDE D'AUTORISATION À UTILISER CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT la demande du Club V.T.T. Argenteuil pour l'organisation d'un « Rallye » qui aura lieu le 22 août 2009, au bénéfice des petits déjeuners d'Argenteuil ;

CONSIDÉRANT QUE le parcours se fera notamment sur les chemins ci-après décrits ainsi que sur les distances suivantes, à savoir :

La montée Clark sur une distance de 3,4 kilomètres et
Le chemin de la Carrière sur une distance de 500 pieds ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Lamoureux, appuyé par monsieur le conseiller Donald Duncan et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'utilisation des chemins publics de la Ville pour l'organisation d'un « Rallye » qui aura lieu le 22 août 2009.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham demande au Club V.T.T. Argenteuil de s'assurer que des normes de sécurité sévères encadrent la tenue de cet événement et qu'il y ait une présence policière.

Adoptée à l'unanimité

09-07-234

AUTORISATION DE PAIEMENT DES TRAVAUX EXÉCUTÉS PAR « LES ENTREPRISES PLOMBERIE PIERRE QUEVILLON » AU CAMPING MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE les travaux supplémentaires ont été effectués au camping municipal pour le raccordement de nouveaux bassins d'eau potable au système de pompage existant ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la facture de « *Les Entreprises Plomberie Pierre Quevillon* » ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont également pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur des loisirs, monsieur Robert Brunet, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie, appuyé par monsieur le conseiller Martin Lamoureux et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le paiement de la facture de « *Les Entreprises Plomberie Pierre Quevillon* », au montant de 643\$, plus les taxes applicables.

QUE le montant de cette dépense est payable à même le règlement d'emprunt numéro 106-2006 pour des travaux à être effectués au camping municipal.

Adoptée à l'unanimité

09-07-235

EMBAUCHE TEMPORAIRE DE MARIO SIMONEAU POUR UN REMPLACEMENT

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'entériner l'embauche de monsieur Mario Simoneau, à titre de préposé aux loisirs et aux parcs, pour un remplacement de congé de maladie, et ce, afin de continuer à assurer le bon fonctionnement du Service des loisirs ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du directeur des loisirs, monsieur Robert Brunet, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie, appuyé par monsieur le conseiller Robert Desforges et il est résolu :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham entérine l'embauche de monsieur Mario Simoneau, à titre de préposé aux loisirs et aux parcs, à un taux horaire de 15,82\$, et ce, jusqu'au retour de l'employé # 302-000-0316.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise également la Mairesse, madame Lise Bourgault, ainsi que la greffière et directrice générale adjointe, M^e Marie-Josée Larocque, notaire, à signer, le cas échéant, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution, notamment une lettre d'entente avec le Syndicat de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

09-07-236

PROJET D'UNE NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE AU CENTRE-VILLE, RENOUVEAU URBAIN

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham est consciente du besoin d'offrir aux citoyens un service de bibliothèque municipale, adaptée aux besoins actuels (animation, places assises, accès pour les personnes à mobilité restreinte, etc.) ;

CONSIDÉRANT QUE l'édifice situé au 228, rue Principale semble être l'endroit approprié pour accueillir la bibliothèque municipale ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire déposer une demande d'aide financière dans le cadre du « *Programme aux immobilisations* » du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour réaliser ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis ainsi que les recommandations du directeur des loisirs, monsieur Robert Brunet, à l'effet de présenter des demandes de subvention dans le cadre du *Programme aux immobilisations*, et ce, afin de pouvoir procéder à des travaux de rénovation du bâtiment ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le déménagement de la bibliothèque au 228, rue Principale et autorise la présentation d'une demande de subvention dans le cadre du *Programme aux immobilisations* auprès du *ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec*, et ce, afin d'obtenir une aide financière permettant la réalisation de ce projet.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QU'une demande d'appui soit effectuée au Centre régionale de services aux bibliothèques publiques (CRSBP) pour leur collaboration technique dans la préparation de la demande de subvention.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le directeur général et trésorier, monsieur Jean Vachon, à signer, le cas échéant, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution, notamment la demande de subvention.

Adoptée à l'unanimité

TRAVAUX PUBLICS (*Équipements et infrastructures (hygiène du milieu)*)

09-07-237

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 149-2009 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE LA RUE SAINT-JOSEPH ET DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE N'EXCÉDANT PAS 3 700 000\$ ET À CES FINS, UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 3 325 000\$, L'AFFECTATION DE SOMMES TOTALISANT 173 523,62\$ DES SOLDES DISPONIBLES AUX RÈGLEMENTS 089-2005, 111-2006 ET 127-2007 ET APPROPRIANT EN RÉDUCTION DE L'EMPRUNT DES SUBVENTIONS ESTIMÉES À 868 692\$

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de refaire les infrastructures de la rue Saint-Joseph, réseau aqueduc et d'égout, la rue, les trottoirs, les bordures etc. dont le coût total est estimé à 3 700 000\$;

ATTENDU QUE, dans le cadre de programmes « *SOFIL* » et « *PRECO* » de subventions gouvernementales, une partie de ces travaux serait admissible à une subvention estimée à 429 742\$ dans le cadre programme « *SOFIL* » et à une subvention estimée à 438 950\$, dans le cadre du programme « *PRECO* », soit 868 692\$;

ATTENDU QU'il y a lieu de se prévaloir de cette aide financière et de décréter l'exécution de ces travaux ;

ATTENDU QU'avis de motion a été donné par monsieur le conseiller Martin Lamoureux lors de la séance extraordinaire du 16 avril 2009 ;

ATTENDU la lecture faite du présent règlement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ par règlement du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, et il est par le présent règlement statué et ordonné, comme suit :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ARTICLE 1 TRAVAUX

Le Conseil municipal est autorisé à faire préparer les plans et devis, à procéder aux appels d'offres et à effectuer les travaux de réfection des infrastructures de la rue Saint-Joseph, réseau d'aqueduc et d'égout, la rue, les trottoirs, les bordures, etc. et, le cas échéant, à acquérir les terrains et servitudes nécessaires ou utiles à cette fin.

ARTICLE 2 DÉPENSES, EMPRUNTS ET AFFECTATIONS

- 2.1 Pour les fins du présent règlement et suivant le devis estimatif annexé sous la cote « A », préparé par la firme d'ingénieur conseil « *Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés* », le Conseil municipal est autorisé à dépenser des sommes n'excédant pas 3 700 000\$, incluant les frais incidents.
- 2.2 Le Conseil municipal est autorisé à emprunter des sommes n'excédant pas 3 525 000\$ pour des termes n'excédant pas 20 ans.
- 2.3 Le Conseil municipal est autorisé à utiliser le solde disponible de 59 386,14\$ du règlement d'emprunt numéro 089-2005, le solde disponible de 81 284,39\$ du règlement d'emprunt numéro 111-2006 et le solde disponible de 32 853,09\$ du règlement d'emprunt numéro 127-2007 pour un total de 173 253,62\$.

ARTICLE 3 TAXES

- 3.1 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles à l'égard de toute partie de financement des soldes disponibles énumérés à l'article 2.3 du présent règlement réalisé après le premier janvier 2001, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, conformément au tableau d'échéance de chacun des règlements dont on utilise les soldes disponibles
- 3.2 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt décrété à l'article 2.2, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ARTICLE 4 AFFECTATION

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement et prévue à l'annexe « A », est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil municipal est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 5 RÉDUCTION DE L'EMPRUNT

Le Conseil municipal affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement ainsi que les remboursements de TPS et de TVQ afférentes aux dépenses.

ARTICLE 6 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Lise Bourgault
Mairesse

M^c Marie-Josée Larocque, notaire
Greffière et directrice générale
adjointe

ANNEXE « A »

VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM TRAVAUX RELATIFS À LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE LA RUE ST-JOSEPH - RÈGLEMENT 149-2009

TRAVAUX

1.1	Aqueduc	352 320.00 \$
1.2	Égout domestique	438 950.00 \$
1.3	Égout pluvial	521 800.00 \$
1.4	Fondation de rue (9.1 m de largeur sur 760 m de longueur)	353 080.00 \$
1.5	Fondation de rue (11 m de largeur sur 350 m de longueur)	183 535.00 \$
1.6	Bordure, trottoir et pavage (8,5 m de largeur sur 760 m de longueur)	431 665.00 \$
1.7	Bordure, trottoir et pavage (10,4 m de largeur sur 350 m de longueur)	204 750.00 \$

Sous-total 2 486 100.00 \$

IMPRÉVUS

2.1	Imprévus (20 %)	497 220.00 \$
-----	------------------	---------------

Sous total 497 220.00 \$

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

FRAIS INCIDENTS

3.1	Plan et devis et surveillance	200 000.00 \$
3.2	Terrains et servitudes	10 000.00 \$
3.3	Frais divers et autres frais professionnels	30 000.00 \$
	Sous total	240 000.00 \$

Total 3 223 320.00 \$

TAXES

4.1	TPS	161 166.00 \$
4.2	TVQ	253 836.45 \$
	Sous total	415 002.45 \$

Total 3 638 322.45 \$

Financement

Frais de financement (6%)	218 299.35 \$
Récupération de la TPS	(161 166.00) \$

Sous-total 57 133.35 \$

Grand total 3 695 455.80 \$

Arrondissement 4 544.20 \$

3 700 000.00 \$

Fait à le 2009

(SIGNATURE)
(FIRME)

Avis de motion : Le 16 avril 2009
Adopté : Le 6 juillet 2009
Approuvé :
Affiché :

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

09-07-238

**AUTORISATION D'ACHAT DE NOUVEAUX ÉLÉMENTS
POUR LE MOBILIER DE BUREAU DES ATELIERS
MUNICIPAUX SUITE À LA NOUVELLE STRUCTURE DU
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – FINANCEMENT
PAR LE FONDS DE ROULEMENT**

CONSIDÉRANT l'embauche d'un nouveau directeur du Service des travaux publics et du déplacement de personnel aux nouveaux ateliers municipaux ;

CONSIDÉRANT leurs besoins respectifs, il est nécessaire de faire l'acquisition de mobilier de bureau à cet effet ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par madame Sonja Lauzon, chef de division – entretien et approvisionnement, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desforges, appuyé par monsieur le conseiller Donald Duncan et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'acquisition de divers équipements et mobiliers pour les nouveaux locaux des ateliers municipaux, de différents fournisseurs, pour un montant total de 2 255\$, plus les taxes applicables.

QUE le montant de cette dépense soit payé à même le fonds de roulement de la Ville et soit remboursable sur une période de trois (3) ans.

Adoptée à l'unanimité

09-07-239

**VISITE DE REPRÉSENTANTS ATTITRÉS À LA SANTÉ
AU TRAVAIL (CSST) - AUTORISATION DE BUDGET
ADDITIONNEL AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS
RELATIVEMENT À LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES
EMPLOYÉS**

CONSIDÉRANT QU'en octobre 2008, des techniciens en hygiène industrielle attitrés à la Santé au travail ont préparé un programme afin de répondre aux normes minimales acceptables dans un milieu municipal ;

CONSIDÉRANT QUE, suite à plusieurs rencontres entre les représentants de la Ville et ceux du CLSC, certaines actions peuvent être entreprises afin de débiter la mise aux normes du programme ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par madame Sonja Lauzon, chef de division – entretien et approvisionnement, ainsi que de ses recommandations ;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Lamoureux, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise un budget additionnel, de 1 443\$, plus les frais de livraison et les taxes applicables, pour débiter la mise aux normes du programme relatif à la santé des employés du Service des travaux publics.

QUE le montant de cette dépense sera pris à même les surplus de l'année 2009.

Adoptée à l'unanimité

09-07-240

RÉDUCTION DE VITESSE SUR TOUT LE TERRITOIRE DE LA VILLE – DE 90 KM/H À 70 KM/H – AUTORISATION ET MANDAT AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS POUR Y INSTALLER LES PANNEAUX DE SIGNALISATION – AVIS À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT les événements problématiques des dernières semaines, notamment plusieurs accidents graves de la route, il est fortement recommandé de réduire la vitesse dans toutes les montées présentes sur le territoire, passant de 90 km/h à 70 km/h ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par madame Sonja Lauzon, chef de division – entretien et approvisionnement, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desforges, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise une limite de vitesse maximale sur les chemins municipaux de la Ville à 70 km/h et mandate le Service des travaux publics à installer tous les panneaux de signalisation nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

QUE la Sûreté du Québec soit avisée dans les plus brefs délais des nouvelles limites de vitesse sur le territoire de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

09-07-241

MANDAT AU « GROUPE LEFEBVRE » POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE SCELLEMENT DE FISSURES SUR LA MONTÉE LA BRANCHE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par madame Sonja Lauzon, chef de division – entretien et approvisionnement, ainsi que de ses recommandations pour effectuer des travaux de scellement de fissures sur la montée La Branche, à savoir :

Groupe Lefebvre : 2,75\$ / mètre linéaire
Total avant taxes : 4 125\$

Les Entreprises CPM : Total avant taxes : 5 750\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Lamoureux, appuyé par monsieur le conseiller Robert Desforges et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham mandate le « *Groupe Lefebvre* » pour procéder au scellement des fissures de la montée La Branche, pour un montant total de 4 125\$, plus les taxes applicables.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le trésorier, monsieur Jean Vachon, à procéder, une fois les vérifications faites et s'être assuré de la bonne exécution des travaux, à procéder au paiement des honoraires professionnels du « *Groupe Lefebvre* ».

Adoptée à l'unanimité

09-07-242

AUTORISATION DE BUDGET POUR LE POSTE BUDGÉTAIRE DE « PETITS OUTILS »

CONSIDÉRANT QU'au cours des dernières semaines, le Service des travaux publics travaille et analyse les méthodes de travail employées par l'équipe, notamment au niveau de deux (2) volets, à savoir :

Les équipements nécessaires lors de travaux ; et
Temps supplémentaire / Présence de la main-d'œuvre actuelle ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par madame Sonja Lauzon, chef de division – entretien et approvisionnement, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desforges, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le Service des travaux publics à faire l'acquisition d'outils, au coût total de 2 950\$, plus les taxes applicables, et ce, pour augmenter l'efficacité du Service lors d'intervention.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham appuie les nouvelles règles et méthodes de travail au Service des travaux publics dans le but d'améliorer la santé financière du Service et permettre aux employés de travailler efficacement.

Adoptée à l'unanimité

INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

09-07-243

DEMANDE DE L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC CROOKS INC. - AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE À LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX DU QUÉBEC (RACJQ) AFIN D'OBTENIR UN PERMIS D'ALCOOL POUR LA TENUE D'UN ÉVÉNEMENT

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de l'organisation d'une épluchette de blé d'inde, l'« *Association des propriétaires du Lac Crooks* » désire présenter une demande à la *Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec* (RACJQ) pour obtenir un permis d'alcool pour la tenue de cet événement ;

CONSIDÉRANT QUE cet événement aura lieu le 5 septembre 2009 ;

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs doivent obtenir l'autorisation de la Ville pour s'assurer de la sécurité des lieux (plage communautaire) ainsi que l'autorisation pour obtenir un permis d'alcool de la *Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec* (RACJQ);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par monsieur le conseiller Donald Duncan et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la demande de l'« *Association des propriétaires du Lac Crooks* » pour utiliser la plage pour la tenue d'une épluchette de blé d'inde et l'autorise à faire la demande d'un permis d'alcool auprès de la *Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec* (RACJQ).

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise M^c Marie-Josée Larocque, notaire, greffière et directrice générale adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham demande qu'il n'y ait aucun contenant en verre lors de cet événement et que seuls des contenants de plastique soient acceptés.

Adoptée à l'unanimité

CORRESPONDANCE

La Mairesse, madame Lise Bourgault, demande à la greffière et directrice générale adjointe, M^c Marie-Josée Larocque, notaire, de procéder à la lecture de 3 lettres : Celle de madame Louise Wiseman, celle de monsieur Donald Poirier et la demande des résidents de la rue Louis-Seize

DOSSIERS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

VARIA (administration)

09-07-244

TRAVAUX DE PAVAGE SUR LA MONTÉE HALL – AUTORISATION D'EFFECTUER LES TRAVAUX

CONSIDÉRANT QUE la montée Hall est en travaux depuis plus de deux (2) ans, cette problématique créant de la poussière et beaucoup de désagréments aux citoyens de ce secteur dus à son achalandage ;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires ont été demandés au ministère des Transports du Québec (MTQ) afin de compléter la montée Hall de la route du Canton jusqu'à Staynerville Ouest ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec a accepté d'ajouter 1 kilomètre de pavage à la condition que la Ville effectue des travaux préparatoires ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par madame Sonja Lauzon, chef de division – entretien et approvisionnement, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desforges, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte les dépenses présentées pour effectuer les travaux sur la montée Hall, soit 29 314,94\$, incluant toutes les taxes applicables (plusieurs frais présentés au rapport soumis ont déjà fait l'objet d'appels d'offres).

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

09-07-245

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS POUR ACTIVITÉS DIVERSES

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'achat de divers équipements nécessaires à l'organisation d'activités communautaires sur le territoire, notamment des chapiteaux ainsi que des tables ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Lamoureux, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'achat de divers équipements nécessaires à l'organisation d'activités communautaires sur le territoire, au coût de 7 200\$, plus les taxes applicables.

QUE le coût de cette dépense sera pris à même le fonds de roulement de la Ville et sera remboursable sur une période de trois (3) ans.

Adoptée à l'unanimité

09-07-246

**PROTOCOLE D'ENTENTE CONCERNANT LE
BELVÉDÈRE AU CAMPING MUNICIPAL –
ACCEPTATION ET MANDAT DE SIGNATURES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Argenteuil a construit une structure de bois et d'acier, appelée « *Belvédère de la Centrale de Carillon* », sur le terrain du camping municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC et la Ville souhaitent établir la propriété du « *Belvédère de la Centrale de Carillon* » ainsi qu'établir les règles d'entretien qui le régiront ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du projet d'entente soumis concernant le « *Belvédère de la Centrale de Carillon* » ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desforges, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte les termes du projet d'entente soumis concernant la propriété et l'entretien du « *Belvédère de la Centrale de Carillon* ».

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la Mairesse, madame Lise Bourgault, ainsi que la greffière et directrice générale adjointe, M^e Marie-Josée Larocque, notaire, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

09-07-247

REFUS D'ACQUISITION DE TERRAINS APPARTENANT À HYDRO-QUÉBEC

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la résolution numéro 09-06-199, Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham mandatait le directeur général et trésorier, monsieur Jean Vachon, à faire les démarches nécessaires auprès de Hydro Québec relativement à son intérêt de faire l'acquisition de certaines propriétés, à savoir :

1. V/N° d'ordre 21 – Lot P-430 de la route 344 à la rivière ;
2. V/N° d'ordre 22 – Lot P-430 de la route 344 à la rivière ;
3. V/N° d'ordre 22 – Lot P-430 de la route 344 à la rivière ;
4. V/N° d'ordre 23 – Lot P-422 de la route 344 à la rivière ;
5. V/N° d'ordre 24 – Lot P-430 de la route 344 à la rivière ;
6. V/N° d'ordre 25 – Lot P-430 de la route 344 à la rivière ;
7. V/N° d'ordre 26 – Lot P-419 de la route 344 à la rivière ;
8. V/N° d'ordre 27 – Lot P-419 de la route 344 à la rivière ;
9. V/N° d'ordre 28 – Lot P-419 de la route 344 à la rivière ;

Et invitait Hydro Québec à soumettre une nouvelle proposition financière à la Ville pour lesdites propriétés.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de cette offre, laquelle est jugée beaucoup trop élevée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham refuse la proposition financière de Hydro-Québec pour l'acquisition de propriétés (lots) situés le long de la route 344.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

09-07-248

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20h50, il est proposé par monsieur le conseiller Marin Lamoureux, appuyé par monsieur le conseiller Donald Duncan et il est résolu:

QUE la présente séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Lise Bourgault,
Mairesse

M^e Marie-Josée Larocque, notaire
Greffière et directrice générale
adjointe